

Le professeur Watkins: Oui, c'est une façon très utile de présenter la situation.

M. More (Regina): Fondamentalement, vous ne m'avez pas encore convaincu. Vous avez parlé en théorie, mais pourriez-vous dire à l'épargnant le bénéfice qu'il retirerait en s'adressant à la SCD plutôt qu'aux agences déjà existantes?

Le professeur Watkins: Le bénéfice résultant de son placement consisterait évidemment en un rendement plus élevé que dans le cas des autres placements possibles. Si nous introduisons sur le marché la SCD ou les productions de filiales canadiennes de sociétés étrangères, la question des bénéficiaires des individus deviendra la rémunération particulière qu'ils retireront de leurs placements. Cependant, il y a aussi le profit retiré par la société et par l'État. Je crois que si le profit pour le particulier était égal, il serait préférable que les Canadiens achètent des actions de la Société canadienne de développement plutôt que d'acquérir des intérêts minoritaires dispersés dans des sociétés américaines.

M. More (Regina): Je suis d'accord avec vous, mais je ne suis pas convaincu que le rendement d'une société administrée par le gouvernement serait égal à celui des sociétés privées.

Le professeur Watkins: Encore une fois, si c'est ce qui arrive, alors la SCD ne sera pas une entreprise très importante. L'expression «administrée par le gouvernement» est un peu ambiguë. De fait la SCD doit fonctionner en collaboration très étroite avec le milieu financier privé. Je ne crois pas que la façon dont on a envisagé la SCD quand on en a discuté nous permette de dire qu'elle serait administrée par le gouvernement.

M. More (Regina): Où trouvera-t-elle ses fonds pour se tailler une réputation ou faire quoi que ce soit, dans ses entreprises initiales? À ses débuts, sûrement, le gouvernement...

Le professeur Watkins: Certes oui, mais ceci est probablement analogue à la raison pour laquelle les gouvernements établissent des tarifs. Aux débuts de la SCD, le gouvernement lui donnera la poussée initiale, mais ceci ne serait que pour une période de temps assez courte.

M. Saltsman: Monsieur le président, il me semble qu'étant donné que votre mandat ne comprenait pas un examen aussi approfondi du régime fiscal (je crois avoir raison en faisant cette supposition), nous ne pouvons pas étudier votre rapport sans tenir compte des recommandations de la Commission Carter. Je crois que nous devons faire le lien entre les deux afin de voir de quelle façon ils s'influencent réciproquement. Je crois que la discussion que nous avons eue aujourd'hui,

souligne ce fait; nous avons parlé de l'exode des capitaux et de l'influence du rendement maximal sur les placements. Le rendement des placements est certainement influencé par le type de régime fiscal que nous avons, et la Commission Carter a mentionné que notre régime actuel présente des avantages additionnels inhérents. Étant donné que nous n'avons pas de taxe sur les gains de capitaux, par exemple, ceci devrait favoriser la demande de valeurs d'avenir américaines. Il ne s'agit pas uniquement de rechercher le meilleur rendement possible; le régime fiscal lui-même tend à encourager un type d'investissement plutôt qu'un autre. Afin d'atteindre quelques-uns des objectifs, que vous avez mentionnés dans votre rapport, nous devrions changer notre régime fiscal, sinon cet état de choses se poursuivrait.

Le professeur Watkins: Je suis complètement d'accord, monsieur le président; les taux des bénéficiaires réalisés par les particuliers ne sont absolument pas déterminés naturellement, à cause de l'importance des taxes imposées par les gouvernements; en effet, il y a divers types de déformations engendrées par le régime fiscal. Nous savons que la Commission Carter a tenté, un peu «trop diligemment» peut-être, d'instaurer un régime fiscal complètement neutre. Quand je dis «trop diligemment», je veux tout simplement dire que selon moi, il y a des occasions où vous voulez vous servir du régime fiscal comme instrument pour atteindre certains objectifs qui dépassent la notion d'un régime fiscal complètement neutre.

• 1220

Par exemple, si on voulait encourager les grandes sociétés à offrir leurs actions à des Canadiens, il n'est pas sûr qu'il serait possible de le faire autrement que par des encouragements d'ordre fiscal. Si la Commission Carter n'aime pas cela, je crois que c'est tant pis.

Cependant, le gouvernement fédéral actuel possède très peu d'instruments qui soient nettement sous son contrôle, et son instrument le plus puissant est certainement le droit d'établir des impôts. Il n'y a aucune raison particulière pour laquelle il limiterait l'utilisation qu'il fait du régime fiscal. S'il y a certains types d'objectifs nationaux qui peuvent être atteints grâce à des encouragements d'ordre fiscal, le Groupe de travail n'y voit pas d'inconvénient.

Il y a selon moi un cas très évident où notre étude empiète sur celle de la Commission Carter et où nous sommes d'accord avec elle; il s'agit de la question des avantages fiscaux qui sont consentis à certaines industries, l'industrie du pétrole est un exemple évident, dans lesquelles un grand nombre de sociétés appartiennent à des étrangers. Comme nous le disions, le problème dans ce cas réside tout simplement dans le fait que